

SÉOUDAT HODAA

Un Kidouch après Chahrit ce Chabbat est offert par Moshe, Myriam et Avi Lévy sous forme de Séoudat Hodaa

SÉOUDAT CHLICHIT

La Séoudat Chlichit ce Chabbat est offerte par :

1* Philippe Sonigo à la mémoire de sa mère Paulette Bensimon Sonigo Z'L' et de ses tantes Simone Bensimon Cohen Z'L', Marcelle Bensimon Assayag Z'L' et son grand-père Makhoulf Bensimon Z'L'

2* Famille Suzanne Azoulay à la mémoire de sa mère Hanna bat Rahel Z'L' et Joseph Robin Azoulay ben Hanania Z'L' neveu d'Elie Azoulay.



VAÉT'HANANE - La prière de Moshé, par Rav David Sabbah Chlita, Grand Rabbin du Québec *suite page suivante)*

Sous la conduite de Moché, Israël occupe les territoires de Sihone et Ôg conquis. Enhardi par cette conquête, Moché prie, invoque la clémence divine pour le laisser

entrer en Kénaâne. C'est seulement "en ce temps-là" que Moché implore D'ieu.

Pourquoi avoir tant attendu? Certes, nombreuses furent les occasions pour Moché de solliciter la miséricorde divine en vue d'annuler le décret qui lui interdit l'entrée en Kénaâne.

Rachi, pour sa part, souligne :

"Moché, après avoir conquis le pays de Sihone et Ôg, s'est imaginé que, peut-être, le vœu de D'ieu lui interdisant l'entrée en Érêts Yisraël était annulé."

Nos Maîtres enseignent d'ailleurs(1) : "Un vœu annulé partiellement est en quelque sorte annulé en totalité."

L'occasion est excellente. Si ces territoires sont attribués à Réoubèn, Dan et la moitié de la tribu de Ménachè, c'est parce qu'ils sont annexés au pays de Kénaâne. Et Moché,

מזל טוב

Mazal Tov à Liel et Adèle pour la célébration de leur mariage.

Félicitations à leurs parents Chmouel et Shlomit Dayan ainsi que Joel et Joelle Lallouz.

HORAIRES DES PRIÈRES

Vendredi 12 Août 15 Av

Chahrit Hodou 07 :00

Allumage 19 :49

Minha suivi de Arbit 18 :45

Chabbat

Chahrit Hodou 09 :00

Shiour 18 :30

Tehilim - Minha suivie de Séoudat Chlichit 19 :25

Arbit fin du Chabbat 20 :57

Dimanche

Chahrit Hodou 08 :15

Minha / Arvit 18 :40

Lundi au Jeudi

Chahrit Hodou 07 :00

Minha suivi de Arbit 18 :40

Vendredi 12 août, 15 Av

Chahrit Hodou 07 :00

Allumage 19 :38

Minha suivi de Arbit 18 h30

NAHALOT

Samedi 16 Av, 13 août

Hanna Bat Rahel Z'L, Mère de Suzanne Azoulay
Myriam Bitton Z'L, Épouse d'Itshak Bitton, Mère de Binyamin et Shlomo Bitton, Galit Bitton Kadoch

Lundi 18 Av, 15 août

Makhoulf Ben Freha Z'L, Père de Meyer Dadoun
Zohra Bitton Z'L, Grand Mère de Nathalie Arzoine
Moshe Bensimhon Z'L, Grand Père de Peggy Gudofsky

Jeudi 21 Av, 18 août

Yossef Mergui Z'L, Père de David Mergui
Joseph Robin Azoulay Z'L fils d'Henri Hanania Azoulay et neveu d'Elie Azoulay

Vendredi 22 Av, 19 août

Makhoulf Bensimon Z'L, Père de Danielle Azoulay, Jacques Bensimon, Rachel Malka, Messodie Assayag, Fortune Sonigo Z'L', Simone Cohen
Salomon Mamane Z"L, Père de Simon Mamane
Yehoudah Bar Sara Z'L, Beau Frère d'Abraham Mamane

עץ חיים
ETZ HAYIM

בס"ד



Hana Rav Hana Dayan Rabbi David Raphaël Banon Chlita



Chabbat Nahamou

16 au 22 Av 5782

13 au 19 août 2022

Parachat Vaét'hanane

Livre Dévarim, Deutoronom Chabbat Nahamou ("Cabbat de réconfort")

tire son nom de la haftarah d'Isaïe dans le Livre d'Isaïe 40:1-26 qui parle de "réconforter" le peuple juif pour sa souffrance. C'est la première des sept haftaroth de consolation menant à la fête de Rosh Hashanah, le Nouvel An juif.

VAËT'HANANE – La prière de Moshé (suite)

se trouvant déjà dans ses faubourgs, n'a plus qu'un pas à faire pour y pénétrer. Par ailleurs, Mochè choisit ce moment précis, et non celui où le décret fut prononcé, pour invoquer la bonté divine parce qu'il entend éviter des critiques et les réflexions d'Israël qui ne manqueraient pas de relever son insistance à annuler son propre décret et sa tiédeur face à celui des explorateurs. Il attend donc que toute la génération du désert ait disparu. Pour le Midrache, Mochè exploite la différence d'attitude entre lui et les explorateurs. Sans doute méritaient-ils d'être interdits de séjour en Èrèts Yisraël puisque, l'ayant visité et bien que convaincus de sa beauté, ils en disent tout le mal. Mais Mochè, sans l'avoir visité, il en dit tout le bien. Où sont donc la justice et l'équité? Mochè s'écrit, précise le Midrache(2) : "Ainsi donc tous sont égaux à Tes yeux, le parfait comme l'impie, tu les anéantis?"

Mais, malgré les sentiments que lui inspire la conduite inqualifiable des explorateurs, Mochè ne néglige aucun effort ni aucun argument pour leur venir en aide. On dirait d'ailleurs que Mochè paie pour l'ensemble de cette génération. D'ieu lui applique le même châtiment, la même sentence. Il ne peut entrer en Èrèts Yisraël. Néanmoins, au moment où Mochè se résigne et assume son sort, il désigne en effet comme successeur Yéhochoûâ, l'investit et l'encourage, c'est alors qu'il se met à prier. Est-ce à dire que pour lui rien n'est définitivement décidé et qu'à tout moment la décision divine peut être annulée ou du moins renversée par la force de la prière? Tout porte à le croire! Mochè, jusqu'au dernier moment, caressait l'espoir d'entrer en Èrèts Yisraël. Il invoque la miséricorde divine. Ses prières sont au nombre de 515, la valeur numérique de Téfilla. Mochè aurait continué à prier n'était D'ieu mettant fin à ses prières! Sans doute Mochè aurait-il obtenu gain de cause avec une prière de plus! On pourrait imaginer la déception de Mochè. Son amertume est telle qu'il ne manque pas, selon le Midrache(3) de signaler le traitement de rigueur réservé à sa prière. Ce midrache, bien loin de nous éclairer sur l'objectif visé par la prière de Mochè, nous jette dans l'embarras. En effet, le premier motif invoqué est d'entrer en Èrèts Kénaâne. Par la suite, Mochè demande tout simplement de rester en vie. Existe-t-il une corrélation entre les deux demandes? De plus, comment le midrache passe-t-il de l'une à l'autre? De toute évidence, le verset cité en introduction à la prière

de Mochè : "Écoute, ô D'ieu, ma supplication, sois attentif à ma prière", vise deux objectifs. Ce n'est point un effet de style que d'employer supplication et prière. Il s'agit bien de supplication pour entrer en Kénaâne et de prière pour rester en vie. La question qu'adresse D'ieu à Mochè : "Que veux-tu?" indique bien que Mochè fait état de deux demandes précises. Mochè choisit de parler de l'autorisation d'entrer en Kénaâne. Pourtant il connaît déjà la position de D'ieu à ce propos. Rien n'indique qu'un changement ait pu s'opérer dans l'attitude de D'ieu! Son interdit demeure effectif. Pourquoi donc importuner inutilement D'ieu sachant que rien ne Lui fera changer d'avis? Mochè ne se résout pas à assumer à moitié son destin. Longtemps, il avait hésité avant d'accepter, à son corps défendant, la mission divine. D'ieu lui fait violence, certes. Mais la prenant en charge, il entend conduire Israël d'Égypte au pays de Kénaâne. Sa mission ne doit souffrir aucun partage. Il s'attend à la mener jusqu'à son terme. D'ieu, sans lui donner tout à fait tort, interrompt Mochè dans ses prières. En disant "Assez! Ne me parle pas davantage à ce sujet", Il révèle son intention de clore une discussion qui menace de tourner à l'avantage de Mochè. Certes, il peut avoir raison de son point de vue. Mais se plaçant dans la perspective divine, Mochè aurait raisonné autrement. Mochè assume une responsabilité particulière à l'égard du peuple sorti d'Égypte. En le libérant, la mission est de le conduire vers Kénaâne. Mais la faute des explorateurs fait que toute cette génération doit mourir au désert, n'ayant pas le bonheur de fouler le sol de Kénaâne. Ainsi est-il possible de comprendre la relation unissant le verset relatant le décret divin pris à leur rencontre(13) : "Si jamais un seul de ces hommes, de cette génération mauvaise, voit l'heureux pays que j'ai juré de donner à vos pères!..." à celui où Mochè leur reproche d'avoir subi son châtiment à cause de leur comportement. Il s'écrit en effet(14) : "Contre moi aussi, l'Éternel s'irrita à cause de vous, au point de dire : "Tu n'y entreras pas, toi non plus!" Mochè les accuse donc d'avoir, par leur faute, provoqué la rigueur divine contre lui. Sans doute, la faute du rocher frappé pour donner son eau n'est qu'un prétexte. La cause véritable est que Mochè doit subir le destin cruel de la génération libérée d'Égypte. Désormais l'insistance de Mochè ne se justifie plus. Il ne se décide pas, toutefois, à lâcher prise. Étant qualifié de serviteur, Mochè voudrait un traitement de faveur. Il oppose à D'ieu sa propre logique, sa propre justice. Il ne saurait exister deux poids et deux mesures. Comparé au léviathan, qualifié également de serviteur, mais qui fut assuré du pacte divin lui donnant une existence indéfinie, Mochè s'estime mériter non moins la sollicitude divine. Il est surprenant de voir Mochè s'adresser de la sorte à D'ieu.

La supplication de Mochè se veut, au contraire, dépourvue de toute référence à ses états de service et à ses bonnes actions. En vérité, Mochè s'applique à vouloir demeurer un serviteur de D'ieu pour toujours et ce, pour pouvoir accomplir toutes les mitswot divines. Ce qui l'intéresse, avant tout, c'est bien la situation nouvelle créée avec la conquête d'Israël. Plusieurs mitswot sont alors applicables. Mochè réclame le bonheur de les réaliser. Rav Samlaï, dans le Talmoud(15), souligne bien que l'intention de Mochè consiste non à manger les fruits d'Èrèts Yisraël ou de jouir de sa beauté, mais bien à mettre en application toutes les prescriptions relatives au pays. Mais s'il vient à mourir, Mochè se libère du coup de la réalisation des mitswot. Un mort est libre de toutes les mitswot. Mochè entend demeurer enchaîné à D'ieu. Aussi réclame-t-il le droit d'être appelé à jamais serviteur de D'ieu. Mochè, tel l'esclave hébreu exprimant la volonté de rester au service de son maître parce qu'il aime son maître, sa femme et ses enfants, n'en demande pas moins que d'appliquer à son égard cette disposition. Il aime son maître, D'ieu, qu'il a toujours servi, sa femme, la Tora, ainsi que les enfants, le peuple d'Israël. Rien ne s'oppose à permettre à Mochè de servir D'ieu indéfiniment. D'ieu réfute cette deuxième demande de Mochè. Bien que d'une perfection absolue pouvant justifier son droit à la vie éternelle toute vouée au service de D'ieu, Mochè n'obtient que regrets de ne pouvoir accéder à sa volonté. Mochè appartient à la famille des hommes. En tant qu'homme, bien que parfait, Mochè est mortel. Adam, par sa faute, a précipité tous les hommes à la mort. Il est étonnant que le midrache invoque la faute d'Adam pour refuser à Mochè son droit à la vie éternelle. Il est de ceux qui n'ont pour cause de leur mort que la faute d'Adam. Cela atteste justement de la perfection morale de Mochè. Cependant, imaginons Mochè conduisant les Bénè Yisraël en Kénaâne. Il aurait construit le Bèt ha-Miqdache et entrepris la réparation morale d'Israël et du genre humain. Le monde retrouverait alors l'harmonie perdue par la faute d'Adam. Ce bonheur, le monde n'était pas prêt à le connaître. Beaucoup d'efforts attendent l'homme en général, Israël en particulier. Ainsi, Mochè est-il victime de sa condition. Sa prière ne fut jamais loin d'être exaucée. Tout milite en sa faveur. Mais Israël avait d'autres rendez-vous avec l'histoire que l'entrée de Mochè en Israël ne manquerait pas d'entraver.